

Extraits du compte rendu de la Réunion du Conseil municipal du 24 Mai 2022 à 20 heures en Mairie de Lorette



PRESENTS :

M. TARDY Gérard, M. VINCENT Pierre, MME BONNARD Joëlle, M. SEGUIN Joseph, MME FAUCOIT Marie-Claire, M. RAIA Gilles, M. POINAS Christophe, MME ORIOL Evelyne, MME VERGNAUD Evelyne, M. LETO Francesco, MME BERTOMEU Delphine, MME PELARDY Patricia, MME FAYELLE Chantal, M. PORTALLIER Lionnel, M. MASSON Dominique, M. LEQUEUX Julien, MME GASSA Amelle, M. DI GUSTO Dominique, MME ACAR Yaren.

ABSENTS / EXCUSES :

MME VERGER Eliane, M. GAMON Gérard, MME CELIBERT Marcelle, M. BAILLY Camille, MME BREGAIN Patricia, M. MATHIVET Thierry, MME PINTACORONA Anna, M. RICCI Patrick.

PROCURATIONS DE :

MME VERGER Eliane à MME ORIOL Evelyne
MME CELIBERT Marcelle à MME BONNARD Joëlle
M. BAILLY Camille à M. RAIA Gilles
MME BREGAIN Patricia à MME FAUCOIT Marie-Claire
M. MATHIVET Thierry à M. SEGUIN Joseph

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 13 avril 2022.

Il est approuvé à la majorité des membres présents.

Votes « contre » de Julien LEQUEUX, Amelle GASSA, Dominique DI GUSTO, Yaren ACAR.

Il est désigné un secrétaire de séance : Mme Delphine BERTOMEU qui accepte cette mission.

Monsieur le Maire propose de rajouter un point supplémentaire relatif au « principe d'un projet d'aménagement d'un square de verdure avec parking, rue font flora – définition d'un périmètre » qui sera présenté après le point relatif aux délégations de pouvoirs. Il a été remis à l'ensemble des membres du conseil municipal, le vendredi 20 mai 2022.



2022-05-65- REFACTURATION DES TRAVAUX DE GROS ŒUVRE ET D'ADAPTATION DU LOCAL COMMERCIAL BOULANGERIE DU TOTEM

Enfin de ne pas fragiliser la situation financière de la société BOULANGERIE DU TOTEM, et pour un motif qui n'est pas de leur fait, Monsieur le Maire vous propose que la Ville sous condition que les deux emplois créés soient maintenus :

- 1) Reprenne à sa charge le montant des travaux d'aménagement du 59 rue Jean Jaurès facturés et réglés par la société Boulangerie du Totem d'un montant de 35 832 € et qu'une attestation démontrant qu'elle maintient ses emplois soit produite à la Ville tous les trimestres ;
- 2) Reverse directement à la banque de la société la Boulangerie du Totem cette somme par douzième, chaque mois à compter du 1er juin 2022 ;
- 3) Impute la dépense au budget général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

4 abstentions : M. LEQUEUX Julien ; MME GASSA Amelle ; M. DI GUSTO Dominique ; MME ACAR Yaren

2022-05-66- LANCEMENT D'UN MECENAT D'ENTREPRISES AFIN DE FINANCER LE PROJET DE REHABILITATION DU CANAL DE ZACHARIE

Monsieur le Maire vous invite à accepter de l'autoriser à lancer un mécénat d'entreprise pour le projet de réhabilitation du Canal de Zacharie tout en prévoyant de continuer à permettre à la Fondation du Patrimoine le soin de gérer le mécénat populaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.

3 votes « contre » : MME GASSA Amelle ; M. DI GUSTO Dominique ; MME ACAR Yaren.

1 abstention : M. LEQUEUX Julien.



2022-05-67- CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 2022-2024 AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES ET LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE, LE CENTRE SOCIAL LES COULEURS DU MONDE ET LA COMMUNE DE LORETTE

Aussi, étant donné l'accord des parties pour convenir chacun, d'objectifs clairs et de financement du Centre Social les Couleurs du Monde, Monsieur le Maire vous propose de :

- 1) Accepter les termes de la convention quadripartite ci-jointe entre le Centre Social les Couleurs du Monde, la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire, la Commune de Lorette et le Conseil Départemental de la Loire, pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2022, en précisant bien que pour la Commune de Lorette, les orientations et l'engagement en matière de contribution financière ne sont valables que pendant 2 ans, jusqu'au 31 décembre 2023 ;
- 2) L'autoriser, lui ou un adjoint dans l'ordre du tableau à signer la présente convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

2022-05-68- APPROBATION DE LA PROCEDURE DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL RUE VICTOR HUGO

Monsieur le Maire propose :

- 1) De constater la désaffectation de la parcelle cadastrée B 1310 d'une superficie de 136 m² située à l'extrémité de la rue Victor Hugo au droit du 1 de la rue Voltaire et du 9 de la rue Juliette Drouet, telle qu'elle figure sur le document d'arpentage établi par la société GEOLIS ;
- 2) De procéder au déclassement du domaine public communal de ladite emprise ;
- 3) De décider de son incorporation dans le domaine privé communal, conformément à l'article L 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
- 4) De l'autoriser à signer tout acte et documents en vue de la réalisation de cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

2022-05-69- ATTRIBUTION D'ENTREES GRATUITES BAIGNADE NATURELLE ARNAUD BELTRAME

Monsieur le Maire propose de prévoir pour chaque saison estivale de la Baignade Naturelle Arnaud Beltrame et ce, jusqu'à la fin du présent mandat :

- 1) De remettre à chacun des agents communaux de la Commune de Lorette, titulaires, stagiaires ou contractuels en position d'activité au 1er juin de chaque saison concernée, deux entrées gratuites ; pour eux ou pour offrir ;
- 2) De remettre aux journalistes présents pour couvrir le point presse ou le fonctionnement du site de la Baignade, un maximum de 20 entrées gratuites au total ;
- 3) De remettre aux membres du Conseil Municipal de Lorette non indemnisés, deux entrées gratuites, pour eux ou pour offrir ;
- 4) De remettre 20 entrées gratuites à chaque école ou association lorettoise, qui en ferait la demande, sous réserve qu'elles soient réservées comme lots dans le cadre des tombolas qu'elle pourrait organiser ;
- 5) De remettre 5 places gratuites à chaque sou des écoles ou association scolaire extérieure à Lorette, qui en ferait la demande, sous réserve qu'elles soient réservées comme lots dans le cadre des tombolas qu'il pourrait organiser pendant leur kermesse annuelle ;
- 6) De prévoir que tous ces bons puissent être utilisés par les bénéficiaires à la Baignade Naturelle de Lorette Arnaud BELTRAME.
- 7) D'attribuer au Centre Communal d'Action Sociale de Lorette, 60 places pour les personnes bénéficiaires qui le souhaiteraient tout en lui laissant le soin de fixer les règles d'attribution individuelle ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

2022-05-70- DEMANDE DE SUBVENTION - RELAIS PETITE ENFANCE - SPECTACLE « ET DEMAIN...TU GRANDIRAS »

Monsieur vous propose de solliciter le Conseil Départemental de la Loire, pour l'obtention d'une subvention de l'ordre 40% du coût de la programmation sur la commune d'un spectacle « Et demain...tu grandiras » à destination des enfants du Relais Petite Enfance de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

2022-05-71- OFFRE DE SERVICES AUX COMMUNES PAR SAINT ETIENNE METROPOLE : AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DU SOL ET LA MISE A DISPOSITION D'UN OUTIL INFORMATIQUE DEMATERIALISE

De ce fait, Monsieur le Maire propose :

- 1) De l'autoriser à signer, lui ou un adjoint dans l'ordre du tableau, une convention valable 8 ans à compter de sa signature, avec Saint-Etienne Métropole pour la mise à disposition d'un outil informatique de dématérialisation des demandes d'urbanisme « Droits de Cités » et le portail GNAU, facturé 850 € par an ;
- 2) De l'autoriser à signer, lui ou un adjoint dans l'ordre du tableau, une convention valable 3 ans à compter de sa signature, avec Saint Etienne Métropole pour permettre l'instruction des actes d'urbanisme à la carte par la plateforme métropolitaine, avec adhésion au niveau 3, facturée au coût réel de fonctionnement, tout en s'acquittant d'un droit d'entrée de 0,50 €/habitant ;
- 3) D'imputer les éventuelles dépenses au budget général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

2022-05-72- COMPTE RENDU DE DELEGATION DE POUVOIRS

Le Conseil Municipal en prend acte.

2022-05-73- PRINCIPE D'UN PROJET D'AMENAGEMENT D'UN SQUARE DE VERDURE AVEC PARKING. RUE FONT FLORA - DEFINITION D'UN PERIMETRE

Monsieur le Maire vous propose :

- 1) De formuler un accord de principe à la réalisation d'un projet d'intérêt général de square de verdure avec parkings, dont l'assise foncière maximum est l'ensemble des parcelles cadastrées section H numéros 165 de 730 m², 166 de 400 m², 302 de 388 m² et 680 de 230 m², soit au total 1748 m² ;
- 2) De l'autoriser à entrer en négociation si nécessaire avec le propriétaire desdites parcelles ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

4 abstentions : M. LEQUEUX Julien ; MME GASSA Amelle ; M. DI GUSTO Dominique ; MME ACAR Yaren

Il est vingt-deux heures et trente minutes.

La séance est levée.

Le Maire,

Gérard TARDY



